

Séance du 5 février 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Prise en considération du postulat de Mme Sandra Marques (PLR) « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? » (2025/R38)

Rapport : M. Serge Ansermet

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Sandra Marques (PLR), intitulé « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de **refuser** la prise en considération du postulat de Mme Sandra Marques (PLR), intitulé « 30 km/h de nuit : combien de décibels en moins ? » et de considérer cet objet comme classé.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Ainsi délibéré en séance du **5 février 2026**.

Pour extrait conforme le 6 février 2026.

Marion Houriet
Présidente



Carole Dind
Secrétaire

